

POLITIQUE CULTURELLE ET PATRIMONIALE DE LA VILLE DE CHINON (37)

2001/2007

L'évaluation du projet de Politique culturelle de 2001

La mise en œuvre de nos missions de service public

La mise en œuvre des valeurs que nous défendons

La mise en œuvre sectorielle du projet politique : bilan de l'Action culturelle

Propositions et perspectives pour le prochain mandat

Marie-Michèle ESNARD
Maire-adjoint

PREAMBULE

Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire, chers Collègues,

En octobre 2001, après quelques mois d'exercice, je vous ai présenté un projet pour la Culture à Chinon. Ce projet, acte fondateur en début de mandat, a été annoté et validé par Yves Dauge, alors Maire de Chinon, aujourd'hui Sénateur et toujours Adjoint dans notre liste. Aujourd'hui, après sept ans de mandat, il est non seulement légitime, mais indispensable de vous montrer comment ce projet a été mis en œuvre, comment il a évolué et pourquoi.

La politique culturelle de Chinon (moins de 10000 hab.) ne s'inscrit pas seulement dans la politique de la ville, elle en est la pierre angulaire ; elle est la clé de voûte de l'aménagement de notre territoire. Or le champ de la culture s'est profondément modifié en quelques années, d'autres changements très importants vont se concrétiser, il est donc essentiel de bien saisir les enjeux de société auxquels nous sommes confrontés.

Une quête et un questionnement incessants, des ajustements, des remises en questions sont nécessaires en permanence. C'est pourquoi j'indiquerai quelles données nouvelles sont à prendre en compte, quels nouveaux enjeux sont apparus, quelles perspectives sont à dégager pour le prochain mandat.

Comme je l'avais signalé dans le projet initial, nous ne manquons pas de cadres et de repères (lois relatives à l'aménagement du territoire, circulaires ministérielles, livres et « guides », actes de colloques et séminaires...). Ces cadres et ces repères nous indiquent quelle est notre marge de manoeuvre, et nous guident dans les choix qui sont nécessaires : tous ceux que je mentionnerai ici m'ont été d'une aide extrêmement précieuse.

Mais surtout, dans ces temps si troublés marqués par la globalisation, la perte de repères au sein de la société, la destruction organisée de la planète, la marchandisation de tout, je montrerai comment l'humain est au cœur de notre politique et de nos préoccupations, comment j'ai défendu sans relâche en votre nom certaines valeurs non négociables. Le bénéfice qu'en retirent nos concitoyens n'est certainement pas quantifiable dans les quelques pages qui suivent, forcément réductrices. A chacun d'en évaluer la portée, entre les lignes et bien au-delà.

La culture est un enjeu de civilisation. Elle est un combat de chaque instant et l'élu à la Culture, plus que tout autre, parce qu'il est sans cesse en ligne de mire, a besoin d'une solidarité exemplaire, d'un indéfectible soutien.

Je mesure la confiance que vous m'avez accordée et je vous en remercie. Sans elle, rien n'aurait été possible.

J'espère que nos concitoyens nous garderont la leur...

LES ENJEUX DE L'INTERVENTION CULTURELLE

La politique culturelle locale dépend en partie des grandes orientations données par l'Etat (via la DRAC), la Région (montée en puissance) et le Département (rôle renforcé), qui sont nos partenaires institutionnels et financiers.

Au cours même du mandat, les lois relatives à l'aménagement du territoire, à la décentralisation (deuxième phase), à l'intercommunalité, ont bouleversé nos modalités d'intervention : des priorités nouvelles sont apparues, des champs d'intervention se sont élargis, d'autres ont disparu.

Il en ressort que les « petites villes », (moins de 10000 habitants), comme Chinon, deviennent des laboratoires dans lesquels s'élaborent les politiques qui répondront au mieux aux enjeux culturels de demain.

L'intervention culturelle met en œuvre des enjeux territoriaux, culturels et artistiques et éducatifs, sociaux, et, bien réels mais plus difficiles à évaluer, des enjeux économiques (la culture, comme moteur de développement local et comme vecteur d'attractivité).

Les enjeux territoriaux :

- ❑ Toutes nos actions contribuent à l'aménagement urbain, par l'attractivité qu'elles suscitent et le rayonnement qui en découle.
- ❑ L'identité locale est prise en compte (histoire, pratiques, tissu associatif, structures existantes...)
- ❑ Maillage territorial par une offre de qualité et un travail de proximité...

Les enjeux culturels, artistiques et éducatifs :

Toutes nos actions sont menées avec le souci permanent de :

- ❑ Soutenir la création et les artistes,
- ❑ Préserver et de diffuser les œuvres du patrimoine culturel local, régional, national,
- ❑ Enrichir l'imaginaire,
- ❑ Développer le sens esthétique
- ❑ Favoriser l'accès aux pratiques culturelles (stages, ateliers...),
- ❑ Eduquer à l'art et à la culture par la **médiation** * auprès des enseignants, des élèves, des étudiants, des jeunes, des publics difficiles ou défavorisés, (ateliers pédagogiques, visites commentées, visites d'atelier, rencontre avec les artistes...) . **Cette dimension éducative est omniprésente.**

Définition : voir chapitre Arts Plastiques

Les enjeux sociaux :

- ❑ Repérage et accompagnement des formes émergentes de culture (hip hop, musiques actuelles, art contemporain, danse contemporaine, résidences d'artistes...)
- ❑ Sens donné aux actions qui sont menées
- ❑ Citoyenneté : repères, jalons vers une meilleure identité personnelle et collective,
- ❑ Diversité culturelle encouragée,
- ❑ Partenariats avec les structures de lutte contre l'exclusion,
- ❑ Ancrage des actions dans les dispositifs existants, ce qui suppose la maîtrise des procédures (direction de la culture)...

Les enjeux économiques :

- ❑ Fidélisation et diversification des publics pour un mieux vivre ensemble
- ❑ Place prépondérante de la dimension humaine
- ❑ La création artistique de haut niveau comme vecteur de rayonnement de la ville (Eric Dietmann, Olivier Debré, François Morellet, Per Barclay ; projet à l'étude avec Emmanuel Saulnier)...

NB. L'impact économique d'une offre culturelle de qualité dans une ville comme Chinon ne fait aucun doute ; il est cependant difficile à évaluer. C'est une donnée nationale.

I. LE SPECTACLE VIVANT

Missions de service public :

**Diffusion de spectacles
Aide à la création
Education artistique**

A . SAISONS CULTURELLES :

Programmation diversifiée :

Chaque année, de septembre à mai, programmation axée sur le théâtre, l'humour, la musique, la danse, la lecture, le cirque, les bus théâtre... Depuis 2003, nous proposons à chaque saison un spectacle de grande renommée avec des têtes d'affiche, et des spectacles à découvrir.

Bilan : les 7 saisons, **112** spectacles ont été présentés, soit en moyenne 16 spectacles par saison. Ces sept saisons ont rassemblé **20 175** spectateurs, soit une fréquentation moyenne par saison de 2882 personnes Augmentation du nombre d'abonnements.

Engagement auprès des artistes et de la création française :

- Accueil de résidences avec mise à disposition d'un lieu et du matériel technique,
- Programmation de leur spectacle,
- Mise en place d'actions culturelles avec les écoles, les lycées et le tissu associatif local.

Bilan : depuis 2002, 12 artistes ou compagnies accueillis en résidence.

Réflexion autour des musiques actuelles :

En 2007, remplacement d'Estival Rock par le dispositif Catapulte en partenariat avec l'association CLAAC et l'association ROC (concerts de musiques actuelles en 3 volets avec une soirée de repérage des groupes émergents de la région).

Développement des actions culturelles :

- La mise en place de résidences a permis d'accroître ces actions par :
- 1 ou 2 représentations scolaires par saison à l'Espace Rabelais précédées d'une rencontre et suivies d'une discussion avec l'équipe artistique,
- la programmation d'un spectacle ou d'une lecture dans les établissements scolaires,
- la déconcentration de spectacles dans les quartiers,
- Rencontres chorégraphiques, en partenariat avec l'Inspection académique.
- Objectif : éveil à la danse contemporaine.

Bilan :

- En 2006 et 2007, participation de plus de **200** élèves des écoles primaires de Chinon et du canton de Chinon,
- Actions culturelles lors du Festival Plumes d'Afrique organisé par le réseau Afrique 37, à Chinon en 2004 et 2006 , (actions en direction des scolaires du lycée Rabelais et du lycée professionnel Joseph Cugnot),
- Participation au Festival Exentrique en 2007 avec l'école Claude Monnet,
- Après-midi dansant pour les personnes âgées à l'espace Rabelais en 2007.

Mise en place d'ateliers animés par des professionnels :

- Atelier d'expression corporelle, dans le cadre du projet « Aux arts lycéens » avec une classe du lycée Cugnot suivi de 2 représentations publiques du travail,
- Atelier danse à la chapelle Mirabeau avec 1 classe de CE1 de l'école J. Prévert et une classe de CE2 de l'école J. Jaurès.
- Atelier de lecture dirigée avec 2 classes de CE1 et CE2 de l'école Jean Jaurès
- Atelier hip-hop : suivi par 8 classes du lycée Rabelais et 2 classes de Jean Zay, soit **300** élèves.
- Atelier théâtre pour adultes amateurs
- Atelier « Corps et écrits » avec l'association Lire et Dire ?

Programmation et actions menées avec de nombreux partenaires : réseau professionnel et structures chinonaises, et projets en lien avec les services municipaux

Evénements particuliers :

Colloque du Monde Diplomatique en Région Centre en 2001, colloque national sur l'action culturelle en 2005, soutien à un enregistrement de musique de Pierre Tabart.

Perspectives pour le prochain mandat :

- **Poursuivre une programmation diversifiée,**
- **Poursuivre l'engagement auprès des artistes,**
- **Multiplier les projets transversaux avec les services de la ville,**
- **Poursuivre et consolider les actions en direction des scolaires,**
- **Consolider les relations avec les associations d'insertion (mise en place d'un passeport culturel),**
- **Développer les actions en direction des personnes âgées,**
- **Soutenir les initiatives locales.**

B. LES EVENEMENTS ESTIVAUX

- Théâtre musical en Touraine (Opéra Krüger) jusqu'en 2003
- Inauguration du Petit Théâtre en Bois de St-Mexme
- Festival d'Anjou en 2001 et 2002

- Festivals Chinon en Jazz avec le Petit Fauchoux et le Conseil Général, (plus de 2200 spectateurs en 2007)
- Jeudis Jazz avec le Petit Fauchoux (entre 700 et 1000 spectateurs)
- Festival « Excentrique » avec la Région Centre (plus de **1000** personnes en 2007)
- Théâtre de l'Ante.

Bilan de la professionnalisation des agents :

- Viviane a été reçue au concours d'adjoint administratif
- Elise a été reçue au concours de rédacteur territorial (cadre B)

Perspectives :

- **Consolider et développer les festivals en cours**
- **Poursuivre le soutien aux associations locales**

C. ESPACE RABELAIS

Fréquentation :

30 000 personnes en 2007.

Utilisateurs :

Mairie de Chinon, administrations, sociétés et associations.

Manifestations :

Spectacles, répétitions, résidences, réunions, salons, soirées dansantes, salles pour le yoga, l'EMMA, l'Orchestre d'Harmonie et la médecine scolaire.

Autres interventions :

- Interventions extérieures des techniciens et du matériel.
- Gros événements : Forum des associations et Téléthon.

Travaux et investissements depuis 2001

- Liés à la technicité,
- Liés à la sécurité,
- Formation du personnel (**Eric a été reçu au concours de technicien territorial, Frédérique a suivi une formation avec le CNFPT**).

Bilans et perspectives :

- **Professionnalisation des agents**
- **Dimension d'Espace culturel à préserver et à renforcer,**
- **Aménagements liés à la sécurité des personnels.**

II. LES ARTS PLASTIQUES*

Missions de service public :

Médiation culturelle*
Soutien à la diffusion
Aide à la création
Développement des pratiques amateur

Définitions :

On entend aujourd'hui par « **Arts Plastiques** » toutes les œuvres qui ressortent de la peinture, la sculpture, le design, la photographie, la vidéo, les installations... Lieu de rencontre interdisciplinaire, ils favorisent les confrontations et les échanges. La peinture et la sculpture appartiennent à la tradition des Beaux-Arts.

« La médiation culturelle regroupe l'ensemble des actions qui visent à réduire l'écart entre l'œuvre, l'objet d'art ou de culture, les publics et les populations.

Sans imposer de vérité, elle ouvre spectateurs et visiteurs à la démarche de création. Elle affirme ainsi le caractère subjectif et unique de la rencontre avec l'œuvre. Par l'interprétation qu'elle propose, la médiation fait d'un objet échoué hors de son contexte, le centre d'un débat, d'une controverse.

Parce que la médiation nous invite de fait à nous interroger, il convient de poser les jalons de réflexion qui permettent d'apprendre à regarder et à entendre, d'inviter à la découverte et de proposer des outils de lecture ou de compréhension » (Observatoire des Politiques Culturelles).

Rappel historique :

1990 : engagement volontariste d'Yves Dauge en faveur de l'art contemporain.

1998 : Aménagement d'un espace, au sein de l'Hôtel de Ville dédié à l'art contemporain

1999 : inauguration de la galerie (40m de long, 6 m sous plafond) avec une exposition Olivier Debré.

Fréquence et fréquentation des expositions :

Depuis 1999 , 61 artistes exposés soit 36 expositions et plus de **30 000** visiteurs dont plus de **5000** scolaires.

Depuis 2001, la galerie accueille 5 expositions par an programmées par un comité « arts plastiques composé d'élus et de techniciens.

En moyenne 1300 visiteurs aux expositions d'été et 700 aux autres expositions.

Les artistes :

Objectifs atteints :

- Confronter un large public avec les langages inhabituels des artistes.
- Accompagner le réseau artistique du territoire (Département/Région), et plus spécialement les artistes émergents identifiés par nos partenaires et les artistes confirmés nouvellement implantés sur notre territoire.

La programmation prend en compte la qualité du travail de l'artiste, la pertinence de son projet, son lieu de résidence, son implication dans le réseau artistique...

Les domaines artistiques :

La plupart des arts visuels ont été représentés depuis 2001 : sculpture, peinture, bande dessinée, photographie, céramique, vidéos, installations...avec une place croissante pour la sculpture et les installations (tendance de la création contemporaine actuelle).

Actions de médiation :

Chaque exposition fait l'objet d'une visite commentée à destination du public scolaire, menée par un animateur professionnel et prolongée par une approche sensible de l'univers de l'artiste.

Objectifs atteints :

- Confronter le jeune public au langage des artistes.
- Permettre aux enfants d'approcher les œuvres de façon ludiques et à la classe de garder une trace de son passage.
- Participer à l'éveil culturel des enfants pour les aider à se construire et à développer un esprit critique sur ce qui les images artistiques, publicitaires ou documentaires qui les entourent.

Jusqu'en 2004, les actions scolaires orientées plutôt vers les maternelles et primaires.

A partir de 2004, visites et ateliers ouverts à tous les établissements scolaires de la ville (collèges et lycées).

Outils proposés aux écoles :

- Ateliers pédagogiques en complément des visites commentées ;
- Visites préliminaires à destination des enseignants ;
- Mise à disposition de pistes pédagogiques permettant un suivi en classe avant et après la visite ;
- Suivi de projets en lien avec l'exposition (Fresque « Cerises » de l'école Jean Jaurès ;
- Intervention de certains artistes au sein de l'école et lors des visites.

Bilan :

- Les actions pédagogiques menées sont particulièrement bien accueillies par le corps enseignant qui souligne la qualité de ces moments privilégiés adaptés à chaque tranche d'âge.
- Par ailleurs, action de médiation soutenue à destination des entreprises d'insertion (Emmaüs, Croix-Rouge, Lire et Dire, Au P'tit Bonheur...)
- En 2007, Frank a été reçu au concours d'animateur territorial (cadre B).

Perspectives :

- **Renforcer le partenariat avec le collège et les lycées de la ville ;**
- **Poursuivre les actions en faveur des associations d'insertion.**

Soutien aux expositions locales :

Accompagnement d'autres services municipaux , d'associations et d'artistes locaux.

III. LA LECTURE PUBLIQUE

Enjeu fondamental de la politique des politiques publiques

Missions de service public :

« La lecture publique est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société » (Article 3 de la Charte des bibliothèques élaborée par le Conseil supérieur des bibliothèques).

« Les bibliothèques ont pour tâche de rendre leurs collections accessibles par tous les moyens appropriés » (même source).

Fonctionnement de la bibliothèque actuelle :

- Mission d'accueil et de prêt de documents
- Fond vidéo
- Initiation/consultation à Internet
- Accueil spécifique des scolaires
- Portage à domicile
- Bibliothèque « Hors les murs »
- Garderies périscolaires
- Heure du conte
- Cercle de lecture
- Expositions, lectures/concerts...

Echanges et partenariats :

- Avec la Coterie poétique,
- Avec le réseau d'assistantes maternelles (RAM) et les crèches,
- Avec la protection maternelle et infantile (PMI)
- Avec Lire et Dire
- Avec le centre de Parilly,
- Avec l'Entraide ouvrière,
- Avec le CATTP,
- Avec l'hôpital de jour,
- Avec les services municipaux, avec le Sénat (exposition Victor Hugo)...

Actions culturelles :

- Participation au Festival Plumes d'Afrique
- Participation au Printemps des poètes
- Participation à la manifestation nationale Lire en fête (hommage à René Boylesve)
- Participation à la semaine de la Francophonie ...

Résultats :

- Nombre de lecteurs inscrits supérieur à la moyenne nationale. Professionnalisation des agents effectuée ;
- Informatisation de tout le fond de document réalisée.

Bilan négatif :

- Les conditions de travail très difficiles des agents
- Problème avec la bibliothèque départementale (collaboration avec le Département très difficile, convention non respectée...) à régler dans le cadre du projet en cours.

Besoins urgents :

- Quelques petits travaux d'aménagement des locaux pour améliorer les conditions de travail des agents au cours des prochaines années (peinture, stores, signalétique urbaine...)
- Un véhicule pour le portage à domicile.

Création d'une médiathèque à Chinon (2008-2010) : projet phare pour le secteur culturel

:

2006 : Etude approfondie menée par le cabinet Culture Partagée permettant de dessiner un projet cohérent, mais modeste en adéquation avec les nos missions de service public, avec les besoins de proximité énoncés, avec l'existant sur le territoire, et avec les moyens financiers de la ville.

Site pressenti : La Maison des Associations.

2007 : Etude de faisabilité menée par le cabinet Culture Partagée, (organigrammes fonctionnel des espaces, fiches descriptives de tous les espaces, coût prévisionnel détaillé de toute l'opération...), afin d'élaborer le programme fonctionnel, technique et architectural de la médiathèque. Restitution en décembre.

Remarque : très bonne réunion en octobre avec l'Etat (conseiller culturel de la DRAC).

Les besoins :

- Trouver impérativement date de réunion du prochain comité de pilotage.
- Les services techniques devront respecter le calendrier pour tout ce qui dépendra de son service sous peine de retarder le projet d'un an dès le démarrage (aides financières).
- Il me paraît essentiel de confier au Cabinet Culture Partagée la phase 3 (optionnelle) concernant l'assistance de la Ville pour la maîtrise d'ouvrage, l'analyse, la présélection des candidats pour le concours d'architecte...)
- Nécessité de penser dès maintenant au reclassement des services et associations hébergés dans la Maison des associations.

L'ENJEU « MEDIATHEQUE » A CHINON

Nouvel espace culturel pluridisciplinaire, entité unique regroupant des unités complémentaires, plateforme de service et lieu de vie pour tous les citoyens, la médiathèque est un **enjeu fondamental d'une politique de la ville** éclairée et ambitieuse .

Au cœur du débat sur l'aménagement du territoire, elle a légitimité à être, (en dehors de l'Hôtel de Ville), le **premier équipement du bassin de vie** qu'elle dessert et le lieu emblématique de l'image de la cité .

Son impact urbain ne saurait être minimisé. : **Elément structurant** des petites villes, elle a vocation à être un « **repère** » de l'identité d'un espace géographique de par son architecture, son rayonnement et son taux de fréquentation.

Le bâtiment médiathèque doit, précisément par son architecture et ses aménagements, affirmer son caractère **public et collectif** mais aussi permettre à chacun d'y reconstituer un espace individuel et privatif.

Partout où une médiathèque est ouverte, **l'effet d'attraction est immédiat** : sa capacité à attirer les publics les plus larges constitue un critère incontournable de démocratisation de la culture, de l'accès au savoir et à l'information qui sont ses missions incontournables..

De plus, **la médiathèque, forme contemporaine de la bibliothèque**, accentue sa capacité d'attraction du public, allant jusqu'à doubler l'impact des bibliothèques traditionnelles. : « A la conception classique de la bibliothèque « havre de tranquillité » consacré à l'étude à la concentration et au silence, la médiathèque a su ajouter les notions de convivialité, d'ouverture, de rencontre »...

Outil culturel par excellence, lieu de découverte, d'initiation, de travail et de loisir, **elle jouit d'une image positive transcendant les habituels clivages politiques** et elle est ouverte à de nouvelles problématiques : proximité,

professionnalisation, mutualisation, extension des publics, défi des nouvelles technologies...

Le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique (1994) indique dans son préambule que : « la bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local, est un instrument essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux .

Par son Manifeste, l'Unesco proclame sa conviction que la bibliothèque publique est une force vivante au service de l'éducation, de la culture et de l'information et un moyen essentiel d'élever dans les esprits les défenses de la paix et de contribuer au progrès spirituel de l'humanité.

L'Unesco encourage en conséquence les autorités nationales et locales à soutenir le développement des bibliothèques publiques et à y contribuer activement ».

L'article 22 de la Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991 stipule que « **toute collectivité publique doit assurer l'accès des citoyens à la formation, à l'information et à la culture en favorisant le fonctionnement d'un service de lecture publique** » .

Ce service de lecture publique, qui est à la croisée de tous les autres aspects de la politique de la ville : politique culturelle, politique éducative et civique, politique sociale, politique d'insertion professionnelle, loisirs, fonctionne à Chinon certes grâce à une volonté politique forte, **mais aussi grâce à un personnel qualifié, performant et motivé.**

Enfin, ce projet, est le seul projet hautement politique totalement consensuel qui assurerait, par sa mise oeuvre dans les meilleurs délais à la fois le soutien de tous les membres de notre liste... et sans doute au-delà, un accueil massif et chaleureux de la population dans toutes ses composantes et une perspective positive pour le prochain mandat.

IV. L'ESPACE PUBLIC NUMERIQUE (EPN)

2004-2005 : période difficile qui a conduit à une réflexion approfondie sur projet, statut, fonctionnement.

Fin octobre 2006 : réouverture à la Maison de quartier des Hucheroles.
25 inscrits à l'ouverture, 110 aujourd'hui.

Projets en cours :

- Avec les partenaires (Greta), les associations : Lire et Dire (lutte contre l'illétrisme), CLAAC (aide aux devoirs... ;
- Intervention dans les écoles (Jacques Prévert pour prépa Brevet Informatique et internet),
- Accompagnement à la scolarité,
- Point accueil tous publics

Lien social :

- Animation pour femmes au foyer
- Fidélisation et suivi d'un groupe d'apprenants
- Soirée Internet pour réunir les apprenants
- Repas, pique-nique, visite nocturne de Chinon avec des apprenants, hors cadre du service...

Bilan :

Fabienne fait un travail discret mais très efficace et très apprécié, dépassant largement les heures prévues à son contrat. Elle a obtenu en 2007 le diplôme de Conseillère et Assistante en Technologie de l'Information et Communication.

Perspectives :

Prévoir renouvellement du parc d'ordinateurs. Nous louons actuellement 4 ordinateurs portables (il n'y a que 3 ordinateurs pour 111 apprenants) (en moyenne 16 à 20 apprenants par jour).

V. L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE DE LA MUSIQUE

L'Ecole de Musiquer agréée Pierre Tabart :

Effectifs :

2001 : 168 élèves

2007 : 230 + 18 musiciens de l'Orchestre d'harmonie Chinon Val de Vienne qui ont terminé leur cursus et continuent à s'investir avec l'école dans la vie culturelle locale.

Enseignement :

De 10h15 en 2001 à 10h15 en 2007 (dont 1 h en autofinancement)

Champs de compétence :

Education, création, diffusion.

2007 : L'école a reçu le label « Conservatoire à rayonnement intercommunal ».

Objectifs programmés et atteints au cours du mandat :

- Augmentation du nombre d'élèves à volume d'heures constant parfaitement respecté.
- Ouverture vers de nouveaux publics atteinte grâce à l'évolution du projet pédagogique
- Rayonnement de l'école sur le territoire du chinonais et au-delà : nombreuses créations locales, partenariats renforcés ou développés (écoles primaires publiques et privées du chinonais, école de musique de la Rive gauche, Hôpital, maison de retraite, Maison des Handicapés, Chinon en Jazz, Folles Journées de Nantes, Concours international de piano d'Orléans, ville jumelle de Hofheim...), artistes en résidence, Rencontres d'orchestre (passage en niveau « supérieur » au concours National de Niort)....
- Tous les professeurs ont été titularisés.

Perspectives :

- Intégration dans le schéma départemental de l'enseignement musical pour mutualiser compétences, énergies et finances.
- Dégager un volume d'heures pour assurer les missions pédagogiques de l'école.
- Créer une unité de valeur « Musique de chambre » indispensable pour la délivrance du Certificat de fin d'études musicales aux élèves.
- Comment gérer l'afflux de demandes d'inscription que nous avons suscité ?
- Quel financement moyen et long terme de l'école de musique ?
- Améliorer l'état des locaux (peintures...) qui reçoivent du public.

VI. LES ARCHIVES ET LA DOCUMENTATION

Missions de service public :

Collecter – Conserver – Communiquer

Les Archives :

- L'installation du service rue Paul Huet depuis 2000, a permis au cours de ce mandat :
- de réunir des archives municipales réparties en divers lieux,
- d'accueillir le public dans de meilleures conditions, (consultation facilitée dans la salle de lecture, amplitude des horaires d'ouverture satisfaisante),
- de se mettre en conformité en ce qui concerne les règles de sécurité.

En grande majorité les visiteurs sont des personnes faisant des recherches en généalogie. Le service répond aussi aux demandes par courrier, et aux demandes internes des services.

Le déménagement du service de l'urbanisme à la mairie a généré un important dépôt d'archives en cours de traitement.

Expositions :

2004 : Jehan Fouquet

2005-2006 : Une ville se dessine (évolution de Chinon avec cartes et plans),

2007 : Bords de Vienne à Chinon dans le cadre de la manifestation Un dimanche au bord de l'eau.

Documentation :

Secteur rattaché aux Archives. Travaille essentiellement en interne avec les services municipaux. Demande de documentation en nette augmentation.

Fin 2007 début 2008 : création d'un point info doc. en mairie pour permettre aux agents de se documenter sur place sur les concours, la fonction publique, la communication interne, la presse spécialisée.

VII. LE PATRIMOINE

Dans le cadre de « **CHINON VILLE D'ART ET D'HISTOIRE** »
Et du label « **PATRIMOINE MONDIAL** » DE L'UNESCO

Missions de service public :

Protéger – Restaurer - Valoriser

LE SERVICE :

Créé en 2000, piloté par l'animateur de l'architecture et du patrimoine, il comprend 7 guides-conférenciers vacataires qui assurent les visites.

Il travaille en étroite collaboration avec le service culturel, le service de l'urbanisme, les archives et l'Office de tourisme. Récemment, un rapprochement s'est opéré avec le musée d'Art et d'Histoire : l'animatrice du patrimoine assure la responsabilité scientifique du musée.

Il s'appuie sur les outils de protection du patrimoine :

- ❑ Plan d'occupation des sols
- ❑ Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- ❑ Quartiers sauvegardés
- ❑ Classement ou inscription à l'inventaire supplémentaire.

Volet éducatif :

- 500 élèves en moyenne sont accueillis chaque année pour des visites interactives et ateliers du patrimoine.
- En été, 50 élèves en moyenne participent à la chasse au trésor (découverte ludique du patrimoine).

Visites du patrimoine :

- Plus de 2000 visiteurs chaque année. Nombreux thèmes de visites.
- Les visites nocturnes, rassemblent en été un public de plus en plus nombreux (350 personnes en 2007).
- Nombreux accueils de presse (en partenariat avec l'Office de tourisme), et de délégations étrangères,
- Formations en direction d'un public varié (enseignants, personnel de la mairie...)

Evénements :

- Le service organise et encadre les événements autour du patrimoine : journées du patrimoine, et, depuis 2006 « Vivre les villes », opération de découverte de l'urbanisme à l'attention de la population locale.
- Il contribue à des événements ponctuels :
2005 : colloque 800^e anniversaire de la prise de Chinon par Philippe-Auguste,
2006 : inauguration des vitraux Olivier Debré à la collégiale,
2007 : exposition et colloque autour d'Ernest-Henri Tourlet, pharmacien et érudit chinonais du 19^e siècle.
2004-2008 : Etude historique sur le massacre de la communauté juive de Chinon en 1321, accompagnant un projet à vocation historique, patrimoniale, artistique (création d'une œuvre d'art par l'artiste Emmanuel Saulnier) et éducative, en partenariat avec la Fondation de France.

Communication :

Le service patrimoine propose de nombreux dépliants destinés à faciliter la découverte du patrimoine chinonais : circuit de découverte de la ville (plus de 100 000 dépliants en 5 langues, distribués depuis 2001), dépliants programme, rallyes du patrimoine.

Il pilote le projet de signalétique patrimoniale de la ville (2 pupitres et 8 panneaux déjà installés, 2 pupitres, 3 totems et une table panoramique en cours de réalisation) et participe à la réflexion autour de la signalétique directionnelle.

Recherche :

En partenariat avec les Archives et la Société des Amis du Vieux Chinon, le service accueille les chercheurs s'intéressant au patrimoine chinonais.

L'animateur représente la Ville dans le cadre du Pôle Collectif de Recherches (PCR) sur la ville et la forteresse, piloté par de service archéologique départemental.

Il anime des conférences sur le patrimoine chinonais. Il participe à l'accueil du bureau d'études travaillant sur l'extension du secteur sauvegardé.

Il effectue le suivi des travaux sur les monuments historiques et les fouilles .

Avec les services techniques, l'animateur du patrimoine signale les travaux nécessaires sur les monuments et recherche les subventions pour les travaux de restauration (ex : peinture à fresque de la chapelle sainte Radegonde).

Il s'occupe du suivi des dossiers d'inscription et de classement des monuments historiques.
Il suit les dossiers de restaurations des objets mobiliers (restauration de tableaux).

LE MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE

Ce musée associatif est une émanation de la société des Amis du vieux Chinon. Il fonctionne avec une subvention municipale et du personnel recruté et payé par la ville.

La fréquentation :

Connaît une évolution positive depuis quelques années grâce à la mise en valeur des collections.

Manifestations :

- 2007 : plus de 300 visiteurs pour « La nuit des musées ».
- Expositions d'artistes locaux (Yolande de Plato, Rose-Marie Favre.
- Conférences en partenariat avec le service patrimoine,
- 2007 : concerts avec l'Ecole de musique et Musiques et Patrimoine,
- « Amusez-vous en Région Centre »,
- Visites thématiques régulières.

Bilan et perspectives :

Situation très instable due aux difficultés de l'association des amis du vieux Chinon. Nous avons commencé un travail très intéressant avec la Présidente qui a démissionné pour des raisons privées. Pas de président depuis plusieurs mois. Aucun candidat pour les élections de 2008.

Convention avec l'association a revoir entièrement.

Evaluer l'impact financier du poste d'animateur et de l'agent d'accueil du musée.

Vers une municipalisation du musée ?

LES EQUIPEMENTS CULTURELS

Des outils au service d'un projet politique

Nous disposons d'un certain nombre de lieux dans lesquels le projet politique pour la culture va « prendre corps » :

- ❑ Espace Rabelais, pour le spectacle vivant,
- ❑ Galerie d'art contemporain,
- ❑ Ecole de Musique agréée,
- ❑ Bibliothèque,
- ❑ Lieu de conservation des Archives municipales
- ❑ Service culturel et Maison du Patrimoine
- ❑ Musée

Bilan et perspectives :

- ❑ Maintenir un engagement fort en faveur du spectacle vivant et des arts plastiques
- ❑ Trouver des solutions pour maintenir l'école de musique
- ❑ Trouver des solutions pour une municipalisation du musée d'art et d'histoire
- ❑ Mener à bien le projet indispensable de médiathèque

LE SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES

Le service culturel se compose de 35 agents dont la mission est de mettre en œuvre la politique culturelle de la ville, exprimée par l' élu à la culture sous couvert du maire qui lui a donné délégation de compétences.

La directrice des affaires culturelles (DAC) assure une fonction de coordination et de médiation.. La pertinence de ses analyses et des propositions qu'elles a faites ont été remarquées au niveau régional et même national puisque régulièrement elle assure des missions de conseil où ses avis sont sollicités et entendus par nos partenaires institutionnels.

Dans le respect des rôles dévolus à l'une et à l'autre, je lui dois des conseils éclairés.

Elle a mené avec beaucoup de rigueur, et une belle dose de bonne humeur (ses éclats de rire sont légendaires) le suivi de l'action culturelle locale (de l'impulsion des actions (programmation) à leur évaluation (commissions cultures, bilans trimestriels ou annuels)...Elle a assuré la maîtrise budgétaire et l'efficacité des partenariats et a donné du sens à toutes nos actions. Par ses compétences humaines et professionnelles elle a su structurer, motiver son équipe, responsabilisant chaque agent pour qu'il donne le meilleur de lui-même.

A l'heure du bilan, ayant passé, je le répète, beaucoup de temps avec les agents, je me dois de souligner leur professionnalisme, la discrétion et le dévouement dont ils font preuve, la qualité des documents produits, leur esprit d'initiative, leur capacité à bien accueillir...

Certes, à la marge, des améliorations sont toujours possibles et souhaitables et d'aucuns diront « qu'ils ne font que leur travail » (je l'ai entendu).

Je considère cependant comme une chance et un privilège d'avoir travaillé pendant sept ans au plus près de ce service et il est de ma responsabilité d'élue de le reconnaître et de le faire savoir en toute objectivité : sans ces agents qui mettent en œuvre au quotidien la Charte du Service Public et quel qu'ait pu être l'engagement dont j'ai fait preuve, le projet ambitieux pour la culture à Chinon n'aurait été qu'un vain mot.

Bilan et perspectives :

- ❑ Gardons-nous de la défiance à l'égard d'un service qui, globalement, fonctionne bien ce qui pourrait s'avérer à terme contreproductif : le service culturel est un **outil** au service de la ville, sachons en faire un **atout**.
- ❑ La ville a su, particulièrement dans le domaine culturel résorber l'emploi précaire par la titularisation de plusieurs agents. En particulier, tous les agents issus du dispositif « emplois jeunes » ont été intégré après leur réussite à un concours.
- ❑ Même si les temps sont difficiles, ayons le courage politique de ne pas sabrer le budget de la culture (à long terme, tous les autres secteurs en pâtiraient).

CONCLUSION

L'action culturelle de la ville de Chinon repose sur un dispositif de cinq éléments clés :

Un **projet politique**, mis en œuvre par le **service culturel**, des **équipements structurants** (espace Rabelais, bibliothèque, école de musique, cinéma, archives, galerie d'art contemporain, maison du Patrimoine), une **programmation culturelle** couvrant tous les champs du spectacle vivant et de la création artistique, et la **valorisation du patrimoine**.

Il y a bien des secteurs que l'on pourra valoriser dans le cadre de l'action culturelle. Mais à la lecture de ce bilan, il n'aura échappé à personne que le projet phare pour la culture lors du prochain mandat est celui de la médiathèque qui suscite déjà beaucoup d'attentes de la part de toute la population, par delà les clivages politiques.

En nous appuyant sur nos missions de service public, continuons à proposer une offre de qualité, diversifiée, génératrice de lien social, à la fois éducative et divertissante, porteuse de rêve et d'émotion, pour contribuer à l'enrichissement intellectuel et esthétique de chacun, pour insuffler une énergie positive et stimulante, pour porter plus loin nos besoins de solidarité, d'utopie et d'espérance.

Osons être des militants en faveur de l'art et de la culture, parce que nos enfants, vos enfants y ont droit, et c'est à nous qu'il incombe, entre autre, de leur assurer ce droit inaliénable.

Marie-Michèle ESNARD

Maire adjoint délégué à la Culture et au Patrimoine

P.J.

- Fiche « **Références** » (repères bibliographiques pour ceux qui voudraient aller plus loin)
- Extraits de textes en annexe.

REFERENCES

APVF (Association des Petites Villes de France) . 2007 :

Guide des politiques culturelles des petites villes.

Colloques 2005 :

- Les petites villes : territoires d'actions et de coopérations culturelles. Vaison-la-Romaine ;
- La place des publics dans le renouveau des politiques culturelles des petites villes, Blanquefort ;
- L'action culturelle, moteur du développement des territoires ?.Chinon.

FNCC (Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture) :

L'élu rural et la culture. 2007 (fiche en annexe)

Séminaires : consulter la lettre « Echanges »

Colloques :

- Le théâtre public et ses missions,
- Art et nouvelles technologies,
- L'action culturelle, facteur de développement local,
- Quelles politiques culturelles pour le XXI^e siècle ?

Editions de l'Attribut, collection « La culture en question » :

- Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? : Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle. Jean-Gabriel Carasso..2004
- La culture, pour qui ? : Essai sur les limites de la démocratisation culturelle. Jean-Claude Wallach. 2005
- Internet, un séisme dans la culture ? Marc Le Glatin. 2007 : Le livre qui nous projette dans les pratiques culturelles de demain).

UNESCO :

- Entretiens du XXI^e siècle, Vers les sociétés du savoir. 2005 (rapport remis à la bibliothèque).
- Manifeste sur la bibliothèque publique 1994.

Plan Lang/Tasca pour les arts et la culture à l'école (2000-2005) : + le cadre pédagogique de l'éducation artistique et culturelle.

Même si le plan n'est plus en application, il reste une référence.

ASSEMBLEE NATIONALE :

Rapport de Mme Marland-Militello sur l'éducation artistique à l'école.(dossier au service culturel).

(En quelque sorte la suite du plan Lang/Tasca).

Circulaire ministérielle du 3/1/05 (extrait en P.J.).

SENAT :

Contribution au débat sur la création culturelle en France :

Rapport de M. Jacques Valade. 2004

LE MONDE DIPLOMATIQUE :

Colloque international : « La culture, les élites, le peuple ». 2000 dont une partie s'est tenue à Chinon.

INJEP (Institut National de la jeunesse et de l'éducation populaire) :

Colloques :

Art et société. Démarche et éthique. Economie et culture.

Les artistes revisitent le social.

La culture à l'épreuve des territoires :

- Comment travailler ensemble? 2004 .
- L'in-discipline culturelle et les collectivités territoriales. 2005.
- Comment le jouer ensemble ?

Panorama Art/jeunesse : quel bilan tirer de la rencontre des jeunes avec l'art et la création ?

Séminaire :

De la jeunesse comme problème à la jeunesse comme ressource : postures politiques et pratiques d'acteurs.

ENESAD Dijon 2005 :

Colloque :

Développement culturel, enjeu artistique et projet de territoire.

ANDEV (Association Nationale des Directeurs d'Education des villes de France) :

Colloque d'Aix en Provence : Ecoles, culture et territoires : comment articuler politique éducative et culturelle ?

Les nouveaux territoires de l'art . tome 1. ouvrage collectif. 2005

La culture n'est pas un luxe. François de Mazières. 1999.

Circulaire ministérielle du 03 /01 /05

–Extraits –texte complet (5 pages ½) déposé au Service culturel

Les objectifs généraux de l'éducation artistique et culturelle :

« L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés ; elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun.

L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage. Elle conforte la maîtrise des langages, notamment de la langue française, en développant la capacité d'analyse et d'expression. Elle prépare ainsi au choix et au jugement, participe à la formation d'un esprit lucide et éclairé, et concourt à l'apprentissage de la vie civique et sociale.

Ainsi comprise, l'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'Education nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste.

Elle concourt enfin au renouvellement des publics des institutions culturelles. »

Les axes principaux :

... » Outre des enseignements, des approches croisées et des activités conduites dans le cadre de la classe, les projets en matière d'éducation artistique et culturelle intègrent des initiatives pouvant concerner des publics plus larges (école, quartier, commune, regroupement de communes etc...). Ils peuvent donner lieu à la conclusion de jumelages entre structures artistiques et culturelles et établissements scolaires. Ils sont intégrés aux projets éducatifs territoriaux et donnent lieu à la mise en œuvre de conventions associant les établissements scolaires, les services de l'Etat et les collectivités territoriales ».

Les principes directeurs du partenariat :

« L'éducation artistique et culturelle s'inscrit dans un contexte marqué par de nouvelles exigences : diversité des champs reconnus dans le monde des arts et de la culture ; diversité des démarches pédagogiques..., diversité des jeunes publics..., enfin diversité des partenariats dans lesquels les structures culturelles et artistiques et les collectivités territoriales ont une implication de plus en plus forte. »

« Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? »

Jean-Gabriel Caraso – Ed. de l'attribut – 2005

Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle

Avec maîtrise et clarté, l'auteur explique le sens et les enjeux de l'éducation artistique et culturelle. Il incite les responsables politiques, du chef de l'Etat aux élus locaux, à faire de ce thème une cause nationale. Un manifeste à mettre entre toutes les mains : parents, enseignants, artistes, acteurs culturels, élus...